



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 12 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VERNHES - VIALA D. - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - VALERO - KAZIMIERCZAK - MMES BONNASSIEUX - FADDI - FRASSIN - RABOU - MM ALBERT - BARBERA - BAZART - BOUTES (Suppléant) - BOUTIE - BRESSOLLES - CARAYON (Suppléant) - CURETTI - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - LENCOU - MAURIES (Suppléant) - MONTAGNE - MOULET - RAMUSCELLO - RICARD - VIALA B.

N° 2023/152

Objet : Enfance-Jeunesse et sport : Approbation du nouveau règlement intérieur de l'ALSH à Montdragon

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que l'objet et l'esprit du règlement intérieur visent à permettre d'assurer un bon fonctionnement de l'accueil de loisirs afin d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

Ce nouveau règlement modifie notamment la durée d'annulation possible des inscriptions passant de 48 h à 8 jours.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté de valider le nouveau règlement intérieur de l'ALSH à Montdragon.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve le nouveau règlement intérieur de l'ALSH à Montdragon applicable à compter du 8 janvier 2024,
- autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Christian MONTAGNE